



Organisation de la semaine à partir du 03 mai 2021

Rappel des principales mesures sanitaires existantes

- Les parents sont responsables de la prise de température avant le départ vers le collège.
- Les parents doivent nous alerter en cas de covid dans la famille.**
- Le port du masque est imposé tant dans la rue pour venir au collège qu'à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement (locaux et cours de récréation).
- Le gel hydro alcoolique est proposé tout au long de la journée notamment à l'entrée au collège, en classe, au CDI et au réfectoire.
- L'aération des locaux est systématique à chaque heure de cours, avant l'entrée des élèves le matin et après la sortie des élèves le soir.
- Les professeurs conservent leur salle comme c'est le cas depuis janvier 2021.
- Chaque classe dispose de son sens de circulation et d'un escalier dédié.

Cantine

- Les élèves mangent par classe.
- Les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} qui travaillent le matin mangent le plus tôt possible. Ils sortent du collège à 13h30.
- Les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} qui travaillent l'après midi arrivent pour 12h40 et mangent jusqu'à 13h30.
- Il a été proposé à toutes les familles d'arrêter la cantine. Attention, ce choix concerne toute la fin de l'année scolaire. Vous pouvez encore en faire la demande jusqu'à demain soir sur le mail suivant : int.0941781a@ac-creteil.fr

Règles d'isolement

- Depuis le 26 avril et sur l'ensemble du territoire métropolitain, la survenue d'un cas confirmé parmi les élèves entraîne systématiquement la fermeture de la classe à laquelle appartient l'élève pour une durée de 7 jours. Cette règle s'applique pour tout élève déclaré cas positif par ses responsables légaux.
- Les élèves cas positifs sont isolés pour une durée minimale de 10 jours (pour les cas symptomatiques à partir de la date des premiers symptômes ; pour les cas asymptomatiques à partir de la date du prélèvement).
- Tous les autres élèves de la classe seront considérés comme contact à risque et les mesures décrites ci-dessous pour les contacts à risque leur sont applicables. En particulier, à l'issue de la période de fermeture, les responsables légaux des élèves devront attester sur l'honneur de la réalisation d'un test par l'élève et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire de l'élève sera maintenue jusqu'à la production de cette attestation ou à défaut pour une durée maximale de 14 jours.

Demi-groupes et emplois du temps

-Les classes de 6^{ème} et 5^{ème} conservent leur emploi du temps normal.

-Pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème}, comme souhaité par le gouvernement, les élèves viennent par demi groupes et par demi-journées, sur leur emploi du temps habituel, avec une rotation par quinzaine.

Les emplois du temps des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} s'appuient sur le modèle ci-dessous. Ce document adapté à chaque classe sera envoyé sur Pronote dans INFORMATIONS avant le week-end. Il sera également affiché au collège.

Emploi du temps pour deux semaines Inversion des groupes toutes les deux semaines					
	Matin	Après midi		Matin	Après midi
Lundi 03 mai	G1	G2	Lundi 17 mai	G2	G1
mardi	G2	G1	mardi	G1	G2
mercredi	G1		mercredi	G2	
jeudi	G2	G1	jeudi	G1	G2
vendredi	G1	G2	vendredi	G2	G1
samedi			samedi		
dimanche			dimanche		
Lundi 10 mai	G1	G2	lundi 24 mai	G2	G1
mardi	G2	G1	mardi	G1	G2
mercredi	G1		mercredi	G2	
jeudi	G2	G1	jeudi	G1	G2
vendredi	G1	G2	vendredi	G2	G1
samedi			samedi		
dimanche			dimanche		

Le choix de faire venir, tous les jours tous les élèves au quotidien permettra une réelle continuité pédagogique.

Pour les élèves n'ayant pas de connexion internet chez eux ou n'étant pas correctement équipés en matériel informatique, il sera possible de venir se connecter à Pronote et d'imprimer des documents au collège.